

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 04 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 04 octobre 2021 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Carmen Lepage, Michel Chouinard, Pierre Gravel, Jean-Pierre Allard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2021-10-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Procès-verbal du 13 septembre 2021
- 3) Liste des chèques émis en septembre
- 4) Adoption du budget 2022 RIRD
- 5) Changement de nom RIDR (CER)
- 6) Avis de motion taxation 2022
- 7) Adoption du règlement numéro 2021-12 relatifs aux divers permis et certificats
- 8) Adoption des États comparatifs au 30 septembre 2021
- 9) Séance ordinaire du conseil municipal de novembre 2021
- 10) Schéma de couverture de risque d'incendie
- 11) Suivi des dossiers
- 12) Information et correspondance
- 13) Varia
- 14) Levée de la séance

Adoptée

2021-10-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et d'adopter à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 septembre 2021 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2021-10-03

3. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS EN SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des paiements au 30 septembre 2021 soit :

- le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2100281 à C2100313 et les paiements directs L2100054 à L2100058 totalisant 167 022.75\$ et se terminant le 30 septembre 2021;
- le registre des salaires, portant les numéros D2100286 à D2100292 (élus) totalisant 4 651.19\$ et D2100280 à D2100285 et D210293 à D2100329 totalisant 24 087.00\$ et portant sur la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2021 (employés).

Adoptée

2021-10-04

4. ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RIDR

Il est proposé par Mireille Decelles
Appuyé par Carmen Lepage
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le budget de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge au montant de \$ 5,502,837.71.

Adoptée

2021-10-05

5. CHANGEMENT DE NOM RIDR (CER)

ATTENDU QUE le nom de Régie intermunicipale des déchets de la rouge on y retrouve le mot "Déchet" qui ne reflète plus la vocation de l'entreprise;

ATTENDU QUE c'est pour cette raison que le conseil d'administration veut changer le nom et qu'il demande aux municipalités membre une proposition;

En conséquence il est proposé par Mireille Decelles appuyé par Michel Chouinard de suggérer le nom suivant :

- CER- Complexe environnemental de la Rouge

Adoptée

2021-10-06

6. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT TAXATION 2022.

Le conseiller Carmen Lepage dépose un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ultérieure un projet de règlement pour la taxation 2022

Adoptée

2021-10-07

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-12 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay a adopté le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU QUE le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats est entré en vigueur le 10 juillet 2002 et a été modifié par les règlements :

- 2003-01 le 8 septembre 2003;
- 2007-03 le 29 mars 2007;
- 2011-03 le 13 juin 2011;
- 2013-03 le 5 septembre 2013;
- 2015-02 le 27 octobre 2015;
- 2016-05 le 2 décembre 2016;
- 2017-02 le 9 janvier 2018;
- 2021-10 le 5 juillet 2021

ATTENDU QUE des modifications ont été soumises au Conseil et qu'il y a lieu d'amender le règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saguay est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement 2002-03 ne peuvent être modifiés ou abrogés que conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

ATTENDU QUE le projet a été préalablement déposé et qu'une copie du projet de Règlement 2021-12 a été remise aux membres du conseil à la séance ordinaire du 13 septembre 2021;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Michel Chouinard appuyée par Jean-Pierre Allard, il est unanimement résolu d'adopter le projet de Règlement 2021-12 modifiant le Règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Adoptée

2021-10-08

8. ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2021.

Il est proposé par Carmen Lepage
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états comparatifs au 30 septembre 2021 présenté par Richard Gagnon, directeur général.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS				
AU 30 SEPTEMBRE 2021				
REVENUS:	BUDGET 2020	REEL 2020	BUDGET 2021	REEL 2021
Taxes foncières	702 522 \$	690 535 \$	708 765 \$	705 672 \$
Taxes spéciales - Barrage	10 000 \$	9 800 \$	18 200 \$	15 396 \$
Ordures & récupération	104 270 \$	98 800 \$	103 530 \$	103 330 \$
Revenus sources locales	36 215 \$	74 750 \$	33 000 \$	111 555 \$
Transferts inconditionnels	37 665 \$	37 665 \$	43 584 \$	43 593 \$
Transferts conditionnels	172 488 \$	4 282 \$	207 695 \$	197 586 \$
TOTAL	1 063 160 \$	915 832 \$	1 114 774	1 177 132
DÉBOURSÉS				
Administration générale	347 310 \$	313 862 \$	356 855 \$	299 751 \$
Sécurité publique	180 300 \$	1 360 \$	190 575 \$	74 373 \$
Transport routier	265 200 \$	232 800 \$	305 245 \$	261 853 \$
Hygiène du milieu	123 640 \$	84 963 \$	112 064 \$	86 874 \$
Loisirs et culture	75 720 \$	70 518 \$	80 265 \$	79 193 \$
Urbanisme	23 390 \$	23 023 \$	24 550 \$	23 433 \$
Frais de financement	17 000 \$	16 600 \$	9 500 \$	2 334 \$
Immo et affectations				
Infrastructure	25 600 \$		25 600 \$	
Remb. capital	5 000 \$	4 158 \$	10 120 \$	3 379 \$
TOTAL	1 063 160 \$	747 284 \$	1 114 774	831 190
RÉMUNÉRATION POUR LES ÉLUS 2021				
Mairesse	Rémunération :	13 584 \$	Dépenses:	6 792 \$
Conseillers	Rémunération :	4 528 \$	Dépenses:	2 264 \$
LISTE DES DÉPENSES DE PLUS DE 10 000\$ (CUMULATIFS)				
Entreprises Sylvain Bélanger				
Niveleuse		15 200 \$		
Subvention		13 592 \$		28 792 \$
Les Ent B & B Rowan				80 675 \$
Groupe Ultima Assurance				13 299 \$
MRC d'Antoine-Labelle (quote-part) et fibre optique				118 675 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec)				76 575 \$
RSSIVR				71 419 \$
Supralocaux				6 888 \$

Adoptée

2021-10-09

9. SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOVEMBRE 2021

Il est proposé par Mireille Decelles appuyé par Jean-Pierre Allard que la séance ordinaire du conseil qui devait se tenir le 01 novembre 2021 se tiendra plutôt le 15 novembre 2021 à 19 :30 h pour prendre en compte la tenue de l'élection municipale du 7 novembre 2021 et des prescriptions légales qui en découlent.

Adoptée

2021-10-10

10. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE D'INCENDIE

ATTENDU QUE, conformément à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c. S-3.4), la MRC d'Antoine-Labelle doit adopter et soumettre son projet de schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021- 2026 (le « Schéma révisé 2021-2016 ») à la ministre de la Sécurité publique pour approbation;

ATTENDU QUE le projet du Schéma révisé 2021-2026 a été soumis à la table technique en sécurité incendie et au comité aviseur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et sécurité civile de la MRC Antoine-Labelle et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits ;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle doit soumettre le projet du schéma à la consultation de la population de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs conférés à la ministre de la Sécurité publique par l'article 21 de la *Loi sur la sécurité incendie*, elle pourra délivrer l'attestation de conformité pour le Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE les dispositions prévues à l'article 20 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipulent que chaque municipalité locale visée par le schéma doit procéder à l'adoption du plan de mise en œuvre prévu au projet définitif de Schéma révisé 2021-2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu du plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026;

Proposé par Michel Chouinard appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le projet du Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle ainsi que le plan de mise en œuvre du projet de Schéma révisé 2021-2026 de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de transmettre la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle aux fins d'une demande d'attestation de conformité à la ministre de la Sécurité publique.

Adoptée

11.SUIVI DES DOSSIERS

12. INFORMATION ET CORRESPONDANCE

13.VARIA

2021-10-11

14. LEVÉE DE SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Michel Chouinard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h30

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2021-09-04

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse